

Lettre d'information départementale France Relance

Mai-juin 2021 - Numéro 7

Pour toute question relative au plan de relance, une adresse mail dédiée :
pref-francerelance@aisne.gouv.fr



La levée progressive des mesures de restriction sanitaire et l'accélération de la vaccination nous permettent d'envisager plus sereinement les prochains mois, qui doivent être ceux de la reprise vigoureuse et des transformations par la relance. A mesure que l'activité reprend, nous mesurons l'effort sans précédent des dispositifs de sauvegarde des emplois et des entreprises mis en place par l'État. Nous pouvons aussi constater que notre département concentre les atouts qui feront la France de demain : une agriculture souveraine et de qualité, une industrie relocalisée, innovante et chaque jour plus décarbonée, et des services qui s'appuient sur des ressources du département, et notamment son cadre de vie. Je sais les Axonais bâtisseurs de leur avenir, et l'État plus que jamais est à leur côté.

Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne

Entreprises, associations : de nouveaux lauréats du plan de relance

⇒ En plus des mesures d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État) touchant les entreprises de façon large, une quinzaine d'entreprises de l'Aisne a déjà bénéficié de soutiens spécifiques à l'investissement. Différents appels à projets et guichets ont permis de renforcer les industries de l'Aisne, en finançant des projets ambitieux et créateurs d'emploi. L'État soutient ainsi le renforcement des capacités industrielles du territoire.

L'entreprise AUNDE à Saint-Quentin est lauréate du Fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile, pour son projet « Futur2 ».

AUNDE France est spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de textiles techniques pour les marchés de l'automobile et du transport.

Le projet vise à créer le cadre de l'entreprise du futur avec l'accélération de la modernisation industrielle des matériels de production, en développant et en renforçant les capacités et le savoir-faire innovant dans les textiles techniques, ainsi qu'en favorisant l'intégration verticale d'opérations de production.



L'association LA ROSELIÈRE à Pierrepont a bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées ». Ces crédits financent des projets de renaturation et/ou de désartificialisation ou création d'espaces de nature constituant des éléments de corridors écologiques principalement terrestres.



L'association est gestionnaire de la réserve naturelle nationale du marais de la Souche. Cette action permet ainsi de protéger le patrimoine naturel de l'Aisne.

L'entreprise CoreDux-Next à Bézu-Saint-Germain est lauréate du Fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique du plan France Relance.



Le 26 mai 2021, M. Ziad Khoury, préfet de l'Aisne s'est rendu à l'entreprise CoreDux en présence de Mme Fatou MANO, sous-préfète de Château-Thierry et de M. Julien FAUQUENOY, directeur général.

COREDUX[®] CoreDux est une entreprise spécialisée dans la conception, le développement et la production de solutions flexibles métalliques sur mesure particulièrement adaptées au transport de gaz et de fluides.

Afin de répondre aux nouvelles demandes du marché, CoreDux a lancé un ensemble de projets qui permettra de digitaliser son fonctionnement, de compléter son parc machines, d'accompagner la transition en cours vers de nouvelles énergies et d'être un acteur majeur de l'industrie de haute technologie en s'appuyant sur sa diversification produits.

L'entreprise LAMORY & WALD à Saint-Quentin est également lauréate du Fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique.



Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

LAMORY & WALD est une entreprise historique de l'Aisne spécialisée en usinage de précision et usine tout type d'acier, aluminium, plastique, métaux non ferreux, ainsi que les aciers trempés et le titane.

Dans l'objectif de rester compétitive sur un marché très concurrentiel et de redynamiser son activité, l'entreprise va réaliser un projet d'investissement s'articulant autour de deux axes : la modernisation et l'automatisation de son parc machine et l'amélioration de ses capacités de contrôle et de la qualité.

Les vignerons DEHU PÈRE ET FILS à Fossoy ont bénéficié d'une subvention pour le financement d'un bilan carbone dans le cadre d'un projet global de vitiforesterie.



Sortie de crise : les aides pour les entreprises en situation de fragilité par M. Raphael CARDET, sous-préfet à la Relance

Depuis le début de la crise, le Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (CODEFI) a été pleinement mobilisé pour venir en aide aux entreprises du département. Un nouveau plan national de soutien aux entreprises en situation de fragilité vient renforcer encore son action, et se décline localement.

L'objectif est d'accompagner les entreprises en situation de fragilité pendant cette sortie de crise afin d'éviter des faillites :

- Un accompagnement avec un interlocuteur privilégié

Un conseiller départemental à la sortie de crise va être nommé. Il sera le point de contact privilégié destiné à accueillir et conseiller les entreprises en situation de fragilité financière. Il sera un interlocuteur de confiance intervenant dans un cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal.

- Un numéro d'appel unique pour les entreprises : 0806 000 245

Ce numéro d'appel unique est mis en place avec les URSSAF et les services de la DGFIP. Il permet aux chefs d'entreprise d'être orientés vers les solutions les plus adaptées à leurs problématiques.

Pour rappel, la ligne de la cellule régionale continue d'offrir des informations aux entreprises : **03 59 75 01 00**.

- Une mobilisation pour accompagner les entreprises et identifier leurs difficultés

La capacité de détection des entreprises fragiles sera renforcée, en s'appuyant notamment sur les services fiscaux, les tribunaux de commerce, le réseau d'experts-comptables et de commissaires aux comptes, la CCI et la CMA ou encore le réseau des administrateurs et mandataires judiciaires.

- Des aides financières prolongées

- ◆ Les prêts garantis par l'État (PGE) sont prolongés jusqu'à la fin de l'année 2021.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

- ◆ Pour faciliter le retour des entreprises françaises sur les marchés à l'export, en particulier les PME et ETI, l'État prolonge jusqu'au 31 décembre 2021 le relèvement des quotités maximales des garanties publiques de cautions et de préfinancements à l'export.
- ◆ Les **prêts exceptionnels aux petites entreprises** sont également prolongés en 2021. Ils sont destinés aux entreprises de moins de 50 salariés dont l'activité a été fragilisée par la crise sanitaire et qui n'ont pas pu bénéficier d'un PGE. Ce prêt vise à soutenir leur trésorerie, tout en améliorant leur structure de bilan.
- ◆ Les PME et ETI fragilisée par la crise peuvent solliciter l'octroi d'une **avance remboursable** ou d'un **prêt à taux bonifié**. Ces aides disponibles depuis la mi-2020 sont prolongées en 2021.
- ◆ Pour les ETI et les grandes entreprises, un **fonds de transition** est créé. Celui-ci permet d'intervenir sous forme de prêts, quasi-fonds propres et fonds propres. Le fonds est géré au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance, qui instruit les demandes de financement.

La demande doit être transmise à l'adresse suivante : fonds.transition@dgtresor.gouv.fr

- ◆ Afin de renforcer la liquidité des entreprises et de les accompagner dans leur restructuration, l'État et l'URSSAF proposent des **plans d'apurement** permettant d'allonger la durée de paiement des dettes fiscales et sociales.
- ◆ Pour faciliter l'accès des plus petites entreprises aux différentes procédures préventives, une procédure amiable simplifiée est mise en place sous la forme d'un **mandat ad hoc de sortie de crise**. Il est destiné aux entreprises de 10 salariés au plus qui rencontrent des difficultés financières en raison de la crise sanitaire. Son coût est plafonné à 1 500 € HT pour les entreprises de moins de 5 salariés et à 3 000 € HT pour les entreprises de 5 à 10 salariés.
- ◆ Pour les petites entreprises en cessation de paiements mais qui fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes avant la crise, l'État propose pour deux ans une procédure simplifiée afin de leur permettre de rebondir rapidement grâce à une restructuration de leur dette : le **traitement de sortie de crise**. Les entreprises devront être en mesure de présenter un projet de plan de continuation de l'activité dans un bref délai.

Décarbonation de l'industrie : le guichet est ouvert et s'élargit

⇒ **Pour accélérer notre transition écologique, la décarbonation de l'industrie française est l'un des grands objectifs du plan de relance. Le Gouvernement a élargi le guichet destiné à aider les entreprises industrielles à s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique.**

Les subventions destinées à la décarbonation de l'industrie ont été élargies en mai à de nouvelles catégories. Les taux d'aides ont également été revus. Les entreprises industrielles de toutes tailles peuvent ainsi obtenir des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

21 catégories d'investissements standards, autour des matériels de récupération de force ou de chaleur, des matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations et des matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles.

[Plus d'information sur le site de l'ASP.](#)

Le Plan de relance et les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Aisne, par Mme Brigitte MENDES, déléguée du Préfet dans les QPV

⇒ **Le plan de relance bénéficie également aux 38 180 habitants des 17 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'Aisne.**

Ainsi, des soutiens aux collectivités ont été octroyés afin d'investir dans leurs infrastructures et leurs équipements de service public. Des mesures telles que les cordées de la réussite, les emplois SESAME, les parcours emplois compétence (PEC), les contrats initiative emploi (CIE) ou les emplois francs sont particulièrement attendues pour les quartiers.

Les services de l'État et les collectivités vont au-devant des habitants des quartiers afin de s'assurer qu'ils aient les informations pouvant leur permettre de s'engager dans un parcours vers l'emploi ou la formation.

Des appels à projet et à manifestation d'intérêt ont été lancés, tels que les « cités de l'emploi » visant à améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi, ou encore les « quartiers culturels créatifs », pour la création de tiers-lieux culturels.

Plusieurs projets dans le périmètre des QPV ont reçu un financement de l'État, notamment à La Fère et à Soissons pour respectivement pour 235 135 € et 691 315 € d'aides accordées.

QPV et volet culture du plan de relance

Le volet culture du plan de relance permet de soutenir les acteurs de la solidarité à travers le plan d'achats de livres par les bibliothèques, le plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques et le dispositif des quartiers culturels créatifs.

10 conseillers numériques vont être déployés dans 6 UTAS du département et à la MDPH de Laon. 6 conseillers numériques seront également recrutés par les collectivités et des associations sur les villes QPV.

⇒ Soutien aux Quartiers culturels créatifs

Une enveloppe nationale de 3M€ sur deux ans est prévue pour financer des « tiers lieux culturels ». Il s'agit de lieux dédiés permettant aux entreprises ou aux acteurs culturels de se structurer, d'organiser des opérations événementielles ou de communication, de mettre en commun des outils afin de développer l'accueil du public et le développement de la fréquentation du lieu autour d'expositions temporaires, d'événementiels culturels et de formations initiales et continues.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

Les dates limites de dépôt des candidatures sont les suivantes : 11 juin 2021 ; octobre 2021, avril 2022 et octobre 2022.

[Plus d'informations ici](#)

#1jeune1solution se déploie dans l'Aisne



Le 6 mai 2021, l'entreprise GESTPAL a recruté un jeune par un contrat initiative emploi en présence des représentants de Pôle emploi et de Mme Corinne MINOT, sous-préfet de Saint-Quentin.

Dans le cadre du plan de relance, Pôle emploi, les missions locales et Cap'emploi, continuent de se mobiliser autour des mesures de soutien proposées aux publics les plus éloignés de l'emploi et aux jeunes. Sa mission est d'accompagner et de permettre aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences via un large choix de solutions, d'apporter des réponses personnalisées aux entreprises et de soutenir les secteurs en tension dans le département.

→ Le parcours emploi compétences (PEC)

Il est destiné aux employeurs du secteur non marchand (collectivités, hôpitaux, maisons de retraite, associations employant au minimum un salarié). Le contrat est aidé à hauteur de 40 % à 80 %, pour une durée de 9 mois à 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) sur 20h à 30h de SMIC brut pour un adulte, selon le profil. Elle peut aller jusqu'à 65 % pour un jeune (moins de 26 ans ou moins de 31 ans en cas de situation de handicap) et jusqu'à 80 % pour un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale.

Pour un CDD à 20h par semaine, avec un salaire brut mensuel de 888 €, le reste à charge mensuel pour l'employeur sera de 178 € pour le recrutement d'une personne résidant en QPV ou en ZRR ou de 311 € pour le recrutement d'un jeune.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

Pour un CDD à 30h par semaine, avec un salaire brut mensuel de 1 332 €, le reste à charge mensuel pour l'employeur sera de 267 € pour le recrutement d'une personne résidant en QPV ou en ZRR ou de 465 € pour le recrutement d'un jeune.

→ Le contrat initiative emploi (CIE) jeune

L'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en mettant en place un parcours centré sur l'emploi et l'accompagnement. Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 26 ans ou de moins de 31 ans s'il présente un handicap.

Il permet aux employeurs du secteur marchand, cotisant à l'assurance chômage, organismes en auto-assurance, groupements d'employeurs organisant des parcours d'insertion et de qualification, de bénéficier d'avantages financiers. Une aide à l'embauche de 47 % de prise en charge du SMIC brut, plafonnée à 30h sera versée. Ainsi pour un CDD de 6 mois minimum l'aide est de 4 380 € et de 8 760 € pour un CDI.

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI au SMIC à 35h avec un salaire brut mensuel de 1 554€, le reste à charge mensuel pour l'employeur sera de 824 € pour le recrutement d'un jeune.

Focus sur le volontariat territorial en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux EPCI et aux communes rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Les missions confiées pourront notamment consister dans la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ; d'un projet de territoire ; dans le soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ; à la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités...) et à appuyer les équipes et les élus dans le montage des projets ; ou encore à la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles.

La durée du contrat est entre 12 et 18 mois, en fonction des besoins identifiés localement. Le contrat prend la forme d'un contrat à durée déterminée, représentant au moins 75 % d'un temps plein. Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

L'État aide la collectivité territoriale dans son recrutement, d'un jeune de 18 à 30 ans d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac+2, à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 €.

Pour toutes questions sur ce dispositif : vta@anct.gouv.fr

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

Développement des territoires : rappel de quelques mesures

Les mesures suivantes du plan de relance permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants en agissant sur l'environnement ou encore les services publics.

- Jardins partagés

Le plan de relance veut poursuivre la dynamique de développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine. Les porteurs de projet peuvent être notamment des associations, des collectivités territoriales ou des bailleurs sociaux. Ils doivent présenter un projet répondant aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. Il s'agit ainsi de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures, convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

[Plus d'informations auprès de la DRAAF ou de la DDT](#)

- Alimentation locale et solidaire (paniers fraîcheurs)

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès, pour des raisons financières mais aussi physiques, à une alimentation locale, fraîche, saine, de qualité à un prix abordable. Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités ont foisonné sur tout le territoire pour proposer à tous une alimentation locale et de qualité.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation déploie une enveloppe de 2,15 millions d'€ pour les Hauts-de-France afin d'encourager **les projets permettant aux personnes modestes ou isolées d'accéder à une alimentation locale et de qualité.**

Cet appel à candidatures s'adresse à tous les acteurs locaux œuvrant pour une alimentation locale et de qualité accessible à tous (producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires, EPCI...).

Les dossiers de candidature peuvent être déposés **jusqu'au 15 septembre 2021**. Les dossiers seront reçus jusqu'à épuisement des crédits.

[Plus d'information ici](#)

- Cantines scolaires : soutien à l'équipement

Un dispositif de soutien spécifique vise à aider les petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi EGAlim, dans leur service de restauration scolaire.

L'aide s'adresse :

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

- aux communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible) en 2020 ;
- aux EPCI ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire pour des communes bénéficiaires de la DSR Cible en 2020.

[Plus d'informations ici](#)

Le développement des écoles de production

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour doubler le nombre d'écoles de production. Ces dernières permettent à des jeunes, dès 15 ans, d'appréhender un métier quand le système scolaire classique n'est plus adapté.

Les écoles de production sont des écoles techniques privées, reconnues par l'État. Les formations proposées sont diplômantes (CAP, BAC pro) avec un taux de réussite moyen de 93 %. Elles offrent une « troisième voie » de formation à tous les jeunes qui veulent apprendre autrement leur métier. Encadrés par des maîtres professionnels, issus du métier, les jeunes se voient confier la fabrication de commandes passées par de vrais clients. Les écoles de production sont une solution pour les territoires qui veulent favoriser le développement industriel et promouvoir l'emploi des jeunes.

L'AMI offrira aux lauréats un accompagnement sur-mesure, tout au long du projet de lancement de l'école. Cet accompagnement pourra être complété du soutien des collectivités territoriales.

Les élus et industriels peuvent déposer leur candidature avec le 15 octobre 2021 sur la [plateforme en ligne](#) dédiée soit pour des projets mûrs nécessitant un soutien à l'ingénierie, soit pour des projets mûrs nécessitant un soutien en financement de l'État ou de la Banque des territoires.



Le 6 mai 2021, M. Raphaël CARDET, sous-préfet à la relance, s'est rendu à Braine visiter le chantier de l'abbatiale Saint-Yved, soutenue dans le cadre du plan de relance, en présence de M. François RAMPELBERG, maire de Braine.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

Annexe : l'actualité des mesures du plan France relance

VOLET ÉCOLOGIQUE		
En cours	Amplification des programmes alimentaires territoriaux (PAT)	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Décarbonation de l'industrie Efficacité énergétique des procédés Production de chaleur biomasse	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 Lien vers le site dédié
Clôturé	Bon « Diagnostic carbone »	AAP ouvert jusqu'au 29/01/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Investissement pour la structuration de la filière et investissement aval pour la filière protéines végétales	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles Lien vers le site dédié
Clôturé	Investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers	AAP ouvert jusqu'au 01/03/2021 Lien vers le site dédié
Clôturé	Soutien aux investissements pour la transformation de la filière bois	AAP ouvert jusqu'au 09/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Fonds Avenir bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
Clôturé	Entreprises engagées pour la transition écologique	Première date de dépôt des projets : 15/02/2021 Clôture finale au 29/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Solution industrielle pour la rénovation des logements sociaux (Energie Sprong)	Lien vers le site dédié
Clôturé	Travaux de dépollution pour la reconversion de friches (ADEME)	AAP ouvert jusqu'au 25/02/2021

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

		Lien vers le site dédié
Clôturé	Fonds friches (Ministère de la transition écologique)	AAP ouvert jusqu'au 05/03/2021
En cours	ORPLAST: Investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées	Troisième date de dépôt : 01/07/21 AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 Lien vers le site dédié
En cours	« Hubs territoriaux » : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 14/09/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux	AAP ouvert jusqu'au 15/04/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Efficacité énergétique et décarbonation	Guichet ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Études préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles	Aide en ligne jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
En cours	Briques technologiques et démonstrateurs : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié

VOLET COMPÉTITIVITÉ

Clôturé	Sites industriels clefs en main	Appel à propositions ouvert jusqu'au 31/03/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Innovation et transformation numérique de l'État	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 Lien vers le site dédié
Clôturé	Plan de relance pour l'industrie : volet national – secteurs stratégiques	Première date de relevé des projets : 26/01/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/06/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : Volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	AAP ouvert jusqu'à épuisement des fonds Lien vers le site dédié

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

En cours	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 Lien vers le site dédié
En cours	Quartiers culturels créatifs	Première date de dépôt : 11/06/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/10/2022 Lien vers le site dédié

VOLET COHÉSION

En cours	Conseillers numériques	Mesure en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Garantie jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	SESAME vers l'emploi dans le sport	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Accompagnement intensif des jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux projets locaux des associations de protection animale	Débuté au premier trimestre 2021 Lien vers le site dédié
En cours	Promo 16-18, la route des possibles	Mesures en place jusqu'en 2022 Lien vers le site dédié
En cours	Volontariat territorial en administration (VTA)	Mesures en place jusqu'à épuisement des crédits Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux petites cantines scolaires	Guichet ouvert jusqu'au 31/10/2021 et dans la limite des crédits disponibles Lien vers le site dédié

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.

[Retrouvez ici l'ensemble des mesures du Plan de relance](#)

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)